

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANE**

Séance du 12 novembre 2024  
Délibération n°8-2

L'an deux mille vingt-quatre le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

- Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, BOTTAREL Sébastien, DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal
- Mmes ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : GUALTER Marie-Christine et CARLINI Claude

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

**Objet : DURÉES D'AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS BUDGET M 4  
VILLAGE VACANCES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le changement de la nomenclature en M4 – SPIC au 1<sup>er</sup> janvier 2024 du budget annexe Village Vacances. Cela implique un changement de méthode comptable dont l'obligation d'amortissement des immobilisations et d'écritures de reprises de subventions acquis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il convient alors de définir des durées d'amortissements pour les immobilisations et les reprises de subventions.

Monsieur le Maire précise que la règle du prorata temporis s'appliquant, les biens seront amortis à partir de la date d'acquisition. L'amortissement sera linéaire.

Monsieur le Maire propose les durées d'amortissement suivantes :

Comptes	Catégories des biens amortis			Durée
<b>203</b>	<b>Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion</b>			
	2031	Frais d'études		5
	2032	Frais de recherche et de développement		5
	2033	Frais d'insertion		5
<b>205</b>	<b>Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</b>			
	2051	Concessions et droits assimilés	Logiciels spécifiques, applications informatiques, Licences	8
<b>212</b>	<b>Agencements et aménagements de terrains (mouvements de terre, clôtures...)</b>			
	2121	Terrains nus :	Abattage et dessouchage d'arbres, mouvements de terre, nivellement, engazonnement /Clôtures	20

	2122	Terrains bâtis :	Abattage et dessouchage d'arbres, mouvements de terre, nivellement, engazonnement Plantations / Clôtures	20
	2128	Autres terrains	Abattage et dessouchage d'arbres, mouvements de terre, nivellement, engazonnement / Clôtures	20
<b>213</b>	<b>Constructions</b>			
	2131	Bâtiments	Création ou gros entretien et renouvellement des structures et couvertures des bâtiments	40
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Remplacement de menuiseries extérieures / Aménagements intérieurs des bâtiments	30
	2138	Autres constructions	Aires de jeux / Tonnelles, pergolas, abris	20
<b>215</b>	<b>Installations, matériels et outillages techniques</b>			
	2153	Installations spécifiques à l'exploitation	Lampadaires / borniers...	20
	2158	Autres matériels techniques		10
<b>218</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>			
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Voiries, parkings, dalles en béton/Réseaux souterrains / Installations de branchement ou d'accès (bornes de distribution d'eau et d'électricité, aires de vidange, , barrières,...) / Installations d'éclairage extérieur (luminaires,...) / Signalétique / Autres	30
	2183	Matériel de Bureau et Matériel informatique		
	2184	Mobilier	Mobilier extérieur (table de pique-nique, brise-vue.) / Autres	15
	2188	Autres immobilisations corporelles	Petit électroménager	2
			/ Gros électroménager/ Electroménager de type professionnel (lave-linge et sèche-linge à monnayeur, équipements de cuisine) Matériel sanitaire, électrique, de chauffage	5

- Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables Sur la même durée que l'amortissement des biens
- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 €

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide l'amortissement et les durées d'amortissement citées précédemment
- D'inscrire les dépenses et recettes au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14  
 Nombre de membres présents : 12  
 Nombre de suffrages exprimés : 12  
 VOTES : Contre 0 Pour 12  
 Date de convocation : 06 novembre 2024  
 Date d'affichage :  
 Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
 Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

